

NOUVELLE-ZELANDE – Moratoire

Par Béatrice BRASSART

Publié le 23/04/2003

Le gouvernement de Nouvelle Zélande devrait lever le moratoire sur les disséminations de plantes OGM en octobre 2003, affirmant que ces OGM peuvent coexister avec les plantes conventionnelles, sous condition de mesures adéquates pour éviter les contaminations. Cette levée se fera « sur la base d'un système législatif robuste », d'après J. Sutton, Ministre de l'Agriculture, impliquant que seuls les aliments transgéniques déclarés scientifiquement « sains » seront autorisés à la vente. Le Parti Vert a affirmé que « cela représente un abus des Droits de l'Homme et des Consommateurs que de forcer ainsi l'acceptation des OGM ».

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/nouvelle-zelande-moratoire/